Province de Luxembourg

COOPERATION PROVINCE DE LUXEMBOURG – CREDAL
En faveur des associations de la province de Luxembourg

Contexte

C'est dans le cadre de « Réseaulux » que s'est mise en place cette coopération entre la Province de Luxembourg et CREDAL.

Un des objectifs du groupe de réflexion mis en place en juin 2007 au sein de Réseaulux était d'utiliser un maximum de fonds publics (émanant de l'Union Européenne, de la Région wallonne, de la Communauté française ou du Fédéral,…) à bon escient pour le développement du territoire luxembourgeois, via les différents opérateurs présents sur le terrain et de permettre ainsi à un maximum d'idées et de projets de trouver les financements nécessaires à leur réussite, tout en tenant compte des structures déjà existantes.

Un des axes de travail était d'imaginer des formules d'aides à ces organismes dans les aspects financiers (lorsque la décision est intervenue).

En effet, l'expérience prouve que les opérateurs qui œuvrent au développement local avec le soutien de subsides publics rencontrent souvent d'importantes difficultés de trésorerie. Ils enregistrent notamment des retards dans le paiement des déclarations de créance (Région Wallonne et Communauté française).

Il en va de même pour les projets financés par le Fonds Social Européen. Ces projets ne sont en effet validés qu'en fin de programmation. L'opérateur reçoit une avance importante mais le cumul du solde à toucher en fin de dossier s'accumule pour devenir très important.

Ce mode de fonctionnement n'est pas sans conséquences pour les nombreuses associations qui doivent bien souvent préfinancer les dépenses de personnel et de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre des projets avant de percevoir les subventions qui leur ont été promises.

Il va sans dire que ce préfinancement qui se fait souvent par un appel au crédit a un coût qui n'est pas éligible dans le cadre des subventions et qui peut par conséquent handicaper la trésorerie de ces organismes au point d'hypothéquer leur existence.

CREDAL

Crédal souhaite développer son activité de crédit sur le territoire de la province.

Qui est CREDAL ?

Crédal est une société coopérative à finalité sociale qui veut renforcer la cohésion sociale et développer une société durable à travers la finance solidaire, ainsi que par l'accompagnement des clients qui y est lié.

Ses 1700 coopérateurs (pour un total de fonds de plus de 17 millions d'€) lui permettent de financer des projets solidaires collectifs ou individuels, selon un autre modèle que les banques classiques.

Aux associations et entreprises d'économie sociale, CREDAL propose des crédits d'investissement, de fonds de roulement ou de caisse **pour préfinancer les subsides publics**.

En 2011, près de **800 crédits** par an ont été versés à des conditions souvent avantageuses vers différents publics : **161 organisations sociales** ont obtenu un crédit pour financer leur trésorerie, leur fonds de roulement, des investissements en matériel ou immeubles, etc., **93 micro-entrepreneurs** ont pu créer ou développer leur propre emploi et **519 personnes** ont obtenu un crédit social à la consommation qui a contribué à l'amélioration de leurs conditions de vie difficiles.

Les partenariats entre Crédal et la Province de Luxembourg ne se limitent pas à ce projet. Lors de la mise sur pied du fonds transfrontalier Filstrans, nos deux organismes ont placé des fonds dans une enveloppe avec pour objet l'investissement social et local transfrontalier (Le Trusquin et Emploi Mode d'Emploi en ont par exemple bénéficié).

Enfin, pour renforcer son action au service des organisations sociales et des personnes exclues du marché de l'emploi, CREDAL a développé une activité de conseil aux organisations sociales pour leur permettre de se développer et de mieux se gérer.

Des réponses concrètes : le partenariat

A l'issue de ce contact, la Province a souhaité mettre en place un partenariat avec Crédal. Objectif de cette convention : garantir à Crédal le remboursement de crédits de trésorerie que la société coopérative pourrait être amenée à octroyer à des organismes de la province de Luxembourg dans le cadre de préfinancement de subsides.

Le Conseil provincial a autorisé le 5 septembre 2008 une ligne de garanties destinée à apporter la garantie provinciale à la coopérative de crédits CREDAL dans le cadre de crédits de trésorerie qu'elle serait amenée à octroyer **à des associations, fondations ou sociétés à finalité sociale ayant pour mission principalement l'insertion socioprofessionnelle en particulier ou le développement local en général et en attente de la réception de subsides à percevoir** de l'Union Européenne et/ou du cofinanceur public national pour financer des projets européens. Depuis le 27 mai 2011, cette possibilité est élargie aux subsides en

provenance de tout organisme public belge et n'est plus limité aux seuls projets européens.

Cette ligne de garanties **est limitée à 500.000 €** (cinq cent mille euros). A ce jour, 8 opérateurs en ont bénéficié ou en bénéficient toujours.
Les organismes bénéficiaires de cette ligne de garanties devront être établis ou avoir leur siège social en province de Luxembourg.

Ils ne pourront en bénéficier **qu'à hauteur de 50.000** € (cinquante mille euros) maximum **par bénéficiaire et par projet pour 18 mois maximum.**

Trois objectifs majeurs ont sous-tendu la convention :

1. Construire un partenariat qui respecte la mission de crédit solidaire CREDAL tout en veillant à rencontrer l'intérêt provincial ;
2. Soutenir les bénéficiaires finaux, à savoir les associations de développement local du territoire luxembourgeois ;
3. Veiller à une prise de risque maîtrisée dans le chef de la Province.

Pourquoi Crédal ?

Car Crédal analyse les dossiers en profondeur, accompagne les projets et bénéficie de ce fait d'un taux de sinistralité très bas. Les clients sont partenaires, coopérateurs, et reçoivent le dossier de crédit tel qu'il est soumis au comité de crédit. D'où une dimension de conseil et d'accompagnement importante.

En conclusion

Cet outil apporte une petite bouffée d'oxygène aux associations qui œuvrent au développement local sur le territoire provincial : l'aspect financier constituant souvent un handicap important au bon déroulement des projets.

8 structures en ont déjà bénéficié. Mais il gagne à être plus connu et utilisé.
C'est pourquoi nous organisons ce petit-déjeuner d'information.

Contacts :

- ***Province de Luxembourg, Direction de l'Economie, Square Albert 1er, 1 – 6700 Arlon***
  Tél. : 063 21 26 36 – Fax : 063 21 26 39
  E-mail : direco@province.luxembourg.be
- ***CREDAL scrl , Place de l'Université, 16 -1348 Louvain-la-Neuve***
  Tél. : 010 48 33 53 - Fax : 010 48 33 59 - E-Mail : creditsolidaire@credal.be